



## Refus d'expertise

-----  
Par lionne1212

bonjours par deux fois je ne me suis pas rendue a une convocation d'expertise psychiatrique  
demander par la police pour une affaire d'escroquerie en reunion,blanchiment d'argent ect  
ayant été convoquer la semaine derniere pour une autre audition opj m'a redemander si j'accepterai une nouvelle  
convocation je lui ai redi que non  
le dossier a dejas etais transmis une premiere fois au parquet et la l'opj m'a dit que la procureur voulai quil lui renvoye  
pour le reetudier  
je voudrais savoir combien elle a de temps pour le reconsulter avant jugement et pour l'expertise je voudrais savoir si  
elle peut m'obliger a la passer et par quels moyens  
et sous combien de temps ?  
merci pour vos reponse  
ps je nai pas d'avocat